

Année 2011

PROCES-VERBAL

DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL

Le mardi 25 janvier 2011, à la Trésorerie Générale de la Haute-Loire, en exécution des dispositions du décret n° 82-452 du 28 mai 1982, s'est réuni le comité prévu par le décret précité et composé de :

I. Représentants de l'administration

M. Christian PEYRÉ	Trésorier Payeur Général, Président,
Melle Caroline CROIZIER	Fondée de Pouvoir,
Mme Monique MONTEL-BRUCHET	Receveuse-Perceptrice du Trésor public,
M. Bernard ROUCHON	Receveur-Percepteur du Trésor public, secrétaire,
Melle Nicole PINAT	Contrôleuse principale du Trésor public

II. Représentants du personnel

M. Yves VERNAY	Receveur Percepteur du Trésor public (FO),
M. Jean-Pierre COFFY	Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
M. Philippe SAGNARD	Contrôleur Principal du Trésor Public (FO),
M. Robert GAGNE	Contrôleur du Trésor Public (FO),
Melle Karine VEYSSEYRE	Agente d'Administration Principale du Trésor public (FO).

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des CTPL des 1^{er} et 17 décembre 2010,
- 2) Traduction en emplois : ORE 2010 – PLF 2011. Plan de Qualification Ministériel,
- 3) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14 heures. Il précise que ce Comité technique Paritaire Locale se tient sur une deuxième convocation, le quorum n'étant pas atteint le 20 janvier 2011.

SECRETAIRE ET SECRETAIRE-ADJOINT

Le secrétariat de la réunion est assuré par M. Bernard ROUCHON, receveur-percepteur du Trésor public.

Le secrétaire adjoint désigné par les représentants du personnel est Melle. Karine VEYSSEYRE, Agente d'Administration Principale du Trésor public.

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 25 janvier 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 1 inscrite à l'ordre du jour

Approbation des procès-verbaux des CTPL des 1^{er} et 17 décembre 2010

Le président indique que les projets de procès-verbal des CTPL des 1^{er} et 17 décembre 2011 sont en cours d'examen par les secrétaire-adjoints. Leur approbation est reportée à la prochaine réunion du CTPL.

Le Trésorier-Payeur Général, président

Le Secrétaire

Le Secrétaire-adjoint

C. PEYRÉ

B. ROUCHON

K. VEYSSEYRE

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DÉBATS

Réunion du 25 janvier 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 2 inscrite à l'ordre du jour

Traduction en emplois : ORE 2010 – PLF 2011. Plan de Qualification Ministériel

Le président aborde le point n° 2 de l'ordre du jour qui concerne l'impact de l'ORE 2010 sur le Projet de Loi de Finances de 2011. M. COFFY lit une déclaration liminaire, jointe en annexe n°1.

Le président répond sur le point de la déclaration liminaire touchant au rappel des objectifs. Il déclare qu'à aucun moment il n'a pointé du doigt un comptable pour non atteinte d'un taux de recouvrement ou le non respect d'un objectif relatif à l'IASQCL. Il précise qu'il attache plus d'importance à une appréciation qualitative qu'à une appréciation quantitative des résultats. Il s'inscrit en faux contre les déclarations des représentants syndicaux sur la pression qu'il mettrait sur les objectifs et résultats. Il estime légitime de disposer d'indicateurs de suivi de l'activité et de communiquer ces éléments au réseau départemental. Il rappelle que les objectifs 2010 ont été fixés au département après une phase de négociation avec le Délégué Interrégional. Cette phase de négociation permet de tenir compte du contexte local. Il a ainsi obtenu une diminution très sensible de l'objectif que l'administration centrale voulait imposer au département en matière de recouvrement des amendes. Il a également prévenu le délégué que l'objectif en matière de paiement dématérialisé des impôts était beaucoup trop élevé ; il regrette de n'avoir été suivi que partiellement sur ce point. Il a transmis à la Chambre régionale des Comptes, avec un avis favorable, toutes les demandes des comptables tendant à obtenir un délai pour le dépôt des comptes de gestion. A titre d'exemple, sur l'interprétation des résultats, il fait observer qu'il s'interroge sur un indicateur de PVFI (délivrance de formulaire sous 48 H). Cet indicateur n'a atteint au 4^{ème} trimestre que 11 % dans le département alors qu'il est de 80 % pour l'ensemble de la strate. Il a demandé au service de la Trésorerie Générale une analyse approfondie afin de communiquer au mieux avec le réseau sur ce point, et non simplement pour faire un rappel pressant à l'objectif non atteint. Il demande aux représentants du personnel de lui indiquer un cas où il aurait « mis la pression » sur les comptables.

M. COFFY indique qu'une formation au contrôle hiérarchisé de la dépense a été dispensée précédant sa mise en place. Cette mise en application représente une lourde charge pour les chefs de poste qui sont déjà surchargés. Il y a, selon lui, un sentiment d'accumulation de charges en fin d'année, à laquelle s'ajoute, cette année, la mise en place d'Agora. Le président indique qu'il participera très prochainement à une réunion à la CRC ; il a des questions à poser sur la réforme des CRC et son incidence sur la responsabilité des comptables, sur la responsabilité du comptable dans le cadre de l'application du CHD et sur leur responsabilité dans le domaine des régies et de leur contrôle. Il communiquera les réponses de la Chambre aux comptables. M. COFFY estime que les comptables devraient contrôler toutes les régies, mais ils n'en ont pas le temps. Il se demande s'il incombe au comptable d'exiger d'un ordonnateur la mise en place du contrôle interne dans ses services. M. VERNAY estime qu'il est délicat pour un comptable d'expliquer à un maire ce qu'il doit contrôler dans une régie, dans le cadre du contrôle interne

qui lui incombe. Le président répond que les jeunes élus sont en attente d'explications sur leur responsabilité. Cela ne peut se concevoir que dans le cadre de la mission de conseil qui appartient au receveur municipal.

Le président aborde les résultats de l'ORE 2010 et sa traduction dans le Projet de loi de Finances pour 2011. Il rappelle que le CTPC s'est réuni à la fin du mois de novembre 2010. 2667 ETP sont supprimés à la DGFIP. Après divers transferts entre programmes et quelques modifications le chiffre définitif s'établit à 2543, dont 949 dans la filière Gestion Publique (41,5 %). Cela représente 932 suppressions d'emploi pour le réseau. Il souligne un élément nouveau : l'introduction d'un ajustement complémentaire Ressources Humaines. En effet, des suppressions numériquement équivalentes dans deux départements comparables peuvent avoir des effets très variés, en raison, notamment, de la pyramide des âges et de l'attractivité du département. Cet ajustement, pour la Haute-Loire, atténue la réduction initiale. Il faudra aussi prendre en compte le Plan de Qualification Ministériel (PQM).

Melle CROIZIER présente les données chiffrées pour le réseau départemental :

- l'ORE entraîne la suppression de quatre emplois,
- le transfert du recouvrement de la Taxe Professionnelle à la filière fiscale entraîne la suppression de deux emplois,
- un emploi de catégorie A (celui de chef de service de la Dépense, eu égard au transfert d'assignation au 1/1/2011) est supprimé ;

Ce sont donc six emplois de catégorie B et C qui seraient théoriquement supprimés ; l'ajustement RH ramène ce nombre à cinq, ce qui se traduit par la suppression de sept emplois de catégorie C et l'implantation de deux emplois de catégorie B.

Il faut aussi envisager la transformation d'un emploi de catégorie B en catégorie A, dans le cadre du PQM, afin de maintenir l'emploi du chef de service Comptabilité. Le président rappelle, en effet, que lors de la création de l'emploi de chargé de mission qualité comptable, la mission avait été confiée au chef de service Comptabilité, le chef de service Dépense assurant l'animation d'un service fusionné comptabilité-dépense. Il propose donc, au vu des résultats par postes et services, de supprimer :

- un emploi de catégorie C au service de la Dépense,
- un emploi de catégorie C au service Budget-logistique,
- un emploi de catégorie C au service France Domaine,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Brioude,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Saint Julien-Chapteuil,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Saint Paulien,
- un emploi de catégorie C à la Pairie départementale.

et d'implanter :

- un emploi de catégorie B au service France Domaine,
- un emploi de catégorie B à la Trésorerie de Saint Julien-Chapteuil.

Dans le cadre du PQM, sous réserve de la validation définitive par l'administration centrale, il propose de supprimer :

- un demi-emploi de catégorie B aux services Ressources humaines – Budget-Logistique,
- un demi-emploi au service CEPL.

et de créer, un emploi de catégorie A en Trésorerie Générale (chef de service comptabilité)

Il souligne que ces suppressions n'affectent pas la situation réelle des postes et services concernés.

M. COFFY déclare que les représentants du personnel ne peuvent pas accepter ces propositions. Il remarque qu'il y a d'énormes distorsions d'un poste à l'autre. Il fait observer que si l'appréciation de l'activité recouvrement est proche de la réalité, l'ORE n'a jamais pris correctement en compte l'activité Secteur Public local (SPL). C'est notamment vrai pour le visa de la dépense des collectivités et surtout pour le service des EPS-ESMS qui est réduit à sa plus simple expression, alors qu'il y a de grosses difficultés dans la gestion des maisons de retraite et des hébergés. Il y a, dans tous les services et dans toutes les Trésoreries, une charge de travail qui va croissant. Il remarque que, depuis des années, on supprime des emplois dans les Trésoreries et qu'on a transformé certains d'entre eux en emplois de catégorie A créés à la Trésorerie générale. Il souligne que l'administration supprime les forces de travail pour implanter des « têtes pensantes » en Trésorerie Générale. Il regrette qu'il ne soit pas envisagé d'implanter des emplois de catégorie A dans des trésoreries importantes où il serait utile pour le chef de poste d'avoir un adjoint de cette catégorie. Il souligne que la trésorerie générale sert de moins en moins de soutien au réseau ; il lui semblerait opportun de maintenir des emplois au service CEPL, surtout au niveau des opérationnels. Il estime qu'il est regrettable de supprimer des emplois dans des services alors que des emplois, comme ceux du secrétariat, qui ne se justifient pas. Il regrette enfin que l'impact de la constitution de l'Equipe de Renfort Départementale ne s'impute principalement que sur les postes comptables.

Le président répond que des suppressions d'emplois concernent le réseau départemental et que les propositions de l'administration les traitent dans l'équité. Il souligne qu'aucun agent ne sera déplacé. En réponse à Melle VEYSSEYRE, il précise que cela n'aura pas d'incidence sur la réintégration, au 1^{er} avril 2011, à la Trésorerie de Saint Paulien d'un agent de ce poste actuellement en disponibilité pour une courte période. Il admet que le soutien attendu par les chefs de poste n'est plus possible comme autrefois. Il a cependant fallu créer un emploi de catégorie A pour le chargé de mission CQC et fusionner les services de la Comptabilité et de la Dépense. Il fait également observer que, comparativement avec des structures équivalentes, la Trésorerie Générale de la Haute-Loire n'est pas sur-doté en cadres A (pas de chef de service RH par exemple). Il pense qu'il serait effectivement envisageable d'avoir des adjoints de catégorie A dans les Trésoreries de Langeac, Monistrol-sur-Loire et le Puy-Saint Jean. On peut espérer qu'avec la création de la DDFIP il y aura la possibilité de dégager quelques opportunités en PQM. S'agissant de l'Equipe de Renfort Départementale, il souligne qu'il s'attache à l'affecter uniquement dans les postes et non à la Trésorerie générale.

M. COFFY demande une interruption de séance à 15 heures 15. La séance reprend à 15 heures 30.

M. COFFY déclare que, compte tenu de la majoration anormale de l'ORE de la Trésorerie générale, sans lien avec la charge réelle, les postes comptables supportent une fois encore la majeure partie des suppressions d'emplois. Il s'interroge par ailleurs sur l'implantation de demi-emplois en Trésorerie générale. Le président répond que le service CEPL a actuellement quatre emplois implantés pour un effectif ORE de 3,62. Son effectif réel est de 3,10 ETP ; on ramène son effectif implanté à 3,50, soit 0,40 ETP de plus que son effectif réel. S'agissant de la ligne PM, le nombre d'emplois implantés est de 5 pour 3,8 ETP réels. Compte tenu de la désimplantation d'un C et d'un demi emploi de B, on ramène son effectif implanté à 3,50, soit 0,3 ETP de moins que son effectif réel. Le différentiel est donc marginal dans les deux cas. Il précise par ailleurs qu'on raisonne dans le cadre d'un poste comptable unique (Trésorerie Générale). Les documents présentés en CTPL donnent plus de détails pour information. Enfin, l'effectif implanté à la Trésorerie Générale après cette proposition sera inférieur de 3 emplois à l'ORE net alors que c'est l'inverse sur les postes comptables, ce qui illustre bien la priorité donnée aux postes comptables dans la proposition de l'administration.

Il soumet au vote sa proposition :

Suppression :

- un emploi de catégorie C au service de la Dépense,
- un emploi de catégorie C au service Budget-logistique,
- un emploi de catégorie C au service France Domaine,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Brioude,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Saint Julien-Chapteuil,
- un emploi de catégorie C à la Trésorerie de Saint Paulien,
- un emploi de catégorie C à la Pairie départementale.

Implantation

- un emploi de catégorie B au service France Domaine,
- un emploi de catégorie B à la Trésorerie de Saint Julien-Chapteuil.

Dans le cadre du PQM, suppression

- un demi-emploi de catégorie B aux services Ressources humaines – Budget-Logistique,
- un demi-emploi au service CEPL.

Implantation

- un emploi de catégorie A chef de service Comptabilité.

Résultats du scrutin :

Pour : 5 voix (représentants de l'administration)

Contre : 5 voix (représentants du personnel).

Le Trésorier-Payeur Général, président

Le Secrétaire

Le Secrétaire-adjoint

C. PEYRÉ

B. ROUCHON

K. VEYSSEYRE

Département de la Haute-Loire

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

RELEVÉ DES DEBATS

Réunion du 25 janvier 2011

Destinataire : Direction Générale des Finances Publiques. Bureau RH 1A

QUESTION n° 3 inscrite à l'ordre du jour

Questions diverses

M. COFFY demande au président s'il est envisagé d'installer une badgeuse à la Trésorerie du Puy-Ville. Le président répond qu'il est prévu d'y installer celle qui est actuellement en service à la Direction des Services Fiscaux dès lors que la DDFIP sera installée dans l'immeuble de la rue des Moulins.

M. COFFY demande si les modifications des horaires d'ouverture au public des postes comptables seront étudiées lors d'un prochain CTPL. Il demande, par ailleurs, s'il est possible d'envisager une dérogation aux règlements intérieurs pour permettre aux agents de la Trésorerie de Saint Didier-en-Velay de conserver leur horaire de travail du vendredi après-midi. Le président répond qu'un prochain CTPL examinera les demandes de modification des horaires d'ouverture au public, sous réserve que les chefs de poste aient informés les élus. Pour ce qui est de la Trésorerie de Saint Didier-en-Velay, il interrogera la Direction Générale.

M. COFFY rappelle la dégradation de l'installation sanitaire de la trésorerie de Fay-sur-Lignon ; l'eau contient beaucoup de particules bleutées qui bouchent les filtres. Le président répond qu'il saisira de ce problème le maire de Fay-sur-Lignon.

M. Robert GAGNE revient sur les dysfonctionnements de la climatisation du Puy-Ville. Melle CROIZIER indique que l'origine des pannes successives a été déterminée ; les travaux de réparation sont commandés.

Melle VEYSSEYRE rappelle que les stores installés à la Trésorerie de Saint Paulien sont trop courts. Melle CROIZIER répond que l'installateur doit les changer.

M. COFFY demande s'il est prévu, dans le budget 2011, le remplacement de certains autocommutateurs, dans les Trésoreries de Pradelles-Landos et du Puy-Saint Jean, par exemple, dont le besoin a été évoqué depuis plusieurs années. Le président déclare qu'il ne peut se prononcer actuellement ; il souligne que tout investissement dans ce domaine est onéreux.

Melle CROIZIER informe les membres du comité que les trois agents d'administration du Trésor Public faisant fonction actuellement d'agent de service à la Trésorerie Générale ont la possibilité d'opter pour intégrer le corps des agents techniques. Le but de cette opération est de mettre en adéquation les fonctions exercées par un agent et son corps d'affectation. Ils ne sont pas obligés d'opter pour la filière technique. Un point sera fait dans un an. M. COFFY se déclare plutôt défavorable à ce qui lui apparaît comme la re-crédation d'une filière technique.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 16 heures.

Le Trésorier-Payeur Général, président

C. PEYRÉ

Le Secrétaire

B. ROUCHON

Le Secrétaire-adjoint

K. VEYSSEYRE